



Délégation Ile-de-France

## DISPOSITIF

# Préparation à l'examen de Directeur d'établissement d'enseignement artistique

Pour l'accès à cette préparation, un **test** est programmé. En fonction de votre résultat au test, vous pouvez être orienté(e) en **Tremplin** (formation de remise à niveau) avant de suivre la **Préparation** :

**Tremplin Maîtrise de la communication écrite** (analyse, synthèse, argumentation) **24 h / 4 jours**

	Spécialité Arts plastiques	Spécialité Musique
<b>Epreuves d'admissibilité</b>	<p><b>Apprendre en autonomie</b> <i>Apprendre à apprendre – utilisation des ressources à distance</i> <b>Présentiel</b> : 6 h / 1 jour <b>Distanciel</b> : 3 h / 0,5 jour</p> <p><b>Rédaction d'une note de synthèse sur dossier</b> <i>Méthodologie – 3 devoirs – 1 examen blanc – 3 webinaires de correction</i> <b>Présentiel</b> : 18 h / 3 jours (dont 3 h dédiées au examen blanc) <b>Distanciel</b> : 15 h / 2.5 jours (3 h par devoir soit au total 9 h pour 3 devoirs)</p>	<p><b>Apprendre en autonomie</b> <i>Apprendre à apprendre – utilisation des ressources à distance</i> <b>Présentiel</b> : 6 h / 1 jour <b>Distanciel</b> : 3 h / 0,5 jour</p> <p><b>Etude de cas</b> <i>Méthodologie – 3 devoirs – 1 examen blanc – 3 webinaires de correction</i> <b>Présentiel</b> : 12 h / 2 jours (dont 3 h dédiées au examen blanc) <b>Distanciel</b> : 18 h / 3 jours (4 h par devoir soit au total 12 h pour 3 devoirs)</p>
<b>Apport de connaissances</b>	<p><b>Culture territoriale</b> <b>Présentiel</b> : 12 h / 2 jours <b>Distanciel</b> : 27 h / 4,5 jours</p>	<p><b>Culture territoriale</b> <b>Présentiel</b> : 12 h / 2 jours <b>Distanciel</b> : 27 h / 4,5 jours</p>
<b>Epreuves d'admission pour les admissibles</b>	<p><b>Entretien avec le jury</b> <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation – ressources à distance</i> <b>Présentiel</b> : 12 h / 2 jours <b>Distanciel</b> : 3 h / 0,5 jour</p>	<p><b>Entretien avec le jury</b> <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation – ressources à distance</i> <b>Présentiel</b> : 12 h / 2 jours <b>Distanciel</b> : 3 h / 0,5 jour</p>

Pour connaître la programmation annuelle des préparations, consultez la rubrique Préparations des concours et examens du site de la délégation.

**L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen. L'inscription au concours ou à l'examen est une démarche personnelle que vous devez réaliser vous-même auprès du centre de gestion organisateur via le site <https://www.concoursterritorial.fr/>.**